CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES
53 RUE RIQUET
75019 PARIS
Tél. : 01.44.89.86.80

ANNEXE

EXTRAITS DES STATUTS CONFEDERAUX DE LA C.S.F.

TITRE I : CHARTE DEFINISSANT LES PRINCIPES DIRECTEURS ET LES BUTS DE NOTRE ACTION

Préambule

Le rôle de l'action sociale-familiale n'est pas, pour l'essentiel, un rôle d'assistance, de suppléance, de dépannage qui se proposerait de répondre aux besoins des catégories sociales les plus déshéritées.

L'orientation et le rôle de l'action sociale-familiale doivent se situer au niveau des causes de la situation qu'éprouvent les familles de condition populaire et ne pas se contenter d'agir sur les conséquences sociales de la situation(sans nier qu'agir sur les conséquences soit nécessaire, bien qu'insuffisant).

Les Causes des situations sont d'abord et essentiellement d'ordre ECONOMIQUE, c'est-à-dire qu'elles ont trait à la production et à la répartition des biens, à la gestion de l'économie, à la propriété de ces biens et à leur usage. Il en résulte une perspective de portée universelle, commune au plus grand nombre de gens.

Actuellement, dans notre pays, l'ECONOMIE(c'est à dire les matières premières, la main-d'œuvre, les investissements, les prix les marchés, l'orientation des productions et leur distribution, la recherche scientifique, l'administration et jusqu'à la formation professionnelle) est la PROPRIETE directe, ou dépend essentiellement du CAPITAL.

C'est ce que l'on nomme l'ECONOMIE CAPITALISTE qui est de plus en plus concentrée aux mains des grands trusts et des monopoles. Dans cette économie, régie essentiellement par la loi du PROFIT, par l'apport des capitaux de plus en plus puissants, se réalisent des « cartels »d'affaires.

Enregistré à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le 10 JUIL. 2006

Nous citerons, entre autres :

- le travail : celui des villes et des campagnes, en passant par le distributeur,
- la famille : consommatrice, éducatrice, lieu d'épanouissement humain,
- l'Etat, les Institutions, les Lois, la Politique Nationale et Internationale, les Partis,
- la Presse et les moyens d'information, les moyens de culture et de loisirs.

Ce système économique est encore plus oppressif dans les pays et les territoires coloniaux sous-développés, non industrialisés, créant ainsi un sous-prolérataria où homme et sa famille en sont réduits alors à survivre, sans aucun espoir d'une vie sociale civilisée, à la hauteur du progrès.

Notre action sociale-familiale doit donc se définir en fonction de ce qui constitue le noeud du monde moderne, c'est-à-dire l'orientation de son économie. Qui est maître de cette économie ? A qui sert-elle ? Comment est réparti le revenu national ? Une fois cela clairement précisé, tous les comportements qui suivent prennent leur place à court terme comme à long terme, d'un point de vue social et éducatif, pour promouvoir une autre économie au service de la Société humaine.

L'Action sociale-humaine est partie prenante dans cette nouvelle économie à promouvoir ; elle a une place à y tenir, dès maintenant, dans la lutte, et demain dans la gestion. Elle doit s'y situer clairement, non seulement en agissant sur le plan social, mais en définissant d'avantage son rôle, sa place, ses positions, ses propositions concrètes sur tous les problèmes :

- du pouvoir d'achat,
- de l'urbanisme,
- de la Sécurité Sociale et de Prestations Familiales,
- des services de Santé,
- de l'enfance et de l'adolescence,
- des loisirs,
- de l'éducation,
- de l'accession à la culture, et, en général, de la participation de la famille à la recherche de l'épanouissement humain.

En tant que représentants d'une communauté naturelle, les organisations familiales, distinctes mais à côté des syndicats et des partis politiques, sont partie composante de notre nation. Elles ne peuvent ni s'en isoler (pour se contenter d'un rôle mineur), ni en être évincées.

Ce sont ces diverses organisations, créées et animées par les milieux populaires qui doivent, chacune à sa place et ensemble, oeuvrer à l'avènement d'une économie planifiée au service des besoins, d'une économie qui cesse d'être régentée par la notion de profit comme c'est actuellement le cas, pour être seulement au service de l'intérêt général, d'une économie qui soit fondée sur la valeur et les droits du travail et de la personne humaine, en évinçant totalement le pouvoir de l'argent. Cette économie a un nom :
c'est l'ECONOMIE SOCIALISTE.

Certes, le socialisme peut avoir des données idéologiques, des méthodes, des comportements différents parmi les diverses écoles qui s'en réclament ; c'est vrai et c'est pour cela que l'action sociale-familiale ne peut être coupée des autres forces qui concourent à promouvoir le socialisme.

Enregistré à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le
10 MAI 2002

En fonction de l'action, notre Confédération populaire, sur le plan qui est le sien, et de façon autonome, doit exprimer sa pensée, choisir librement ses alliances en s'appuyant éventuellement sur certaines de ses forces, sans pour autant s'interdire de les critiquer.

Notre Confédération se définit aussi comme laïque, respectant la liberté de conscience et les religions, elle ne lie pas sa doctrine et son action à une métaphysique.

Notre objet est donc de prendre clairement position en faveur de l'économie SOCIALISTE qui s'oppose au CAPITALISME.

-Vers un SYNDICAT des FAMILLES-

Dans cette perspective, il faut délibérément tendre à situer le Syndicalisme Familial de la même façon que le Syndicalisme professionnel, mais en regard des problèmes et des besoins sociaux économiques des familles. Nous travaillons à UNIR le plus largement possible ces familles, à leur faire prendre conscience de leurs intérêts communs. C'est pourquoi la Confédération, nos Fédérations et nos Associations doivent coordonner leurs efforts et leurs actions en liaison avec les autres organisations familiales dont le programme est en rapport avec les siens. Nous devons aussi réaliser sur tous les problèmes de vie des familles, une entente et une unité d'action avec les Syndicats professionnels, en faisant respecter toujours le caractère propre de notre Organisation familiale.

Traduisant l'orientation ainsi définie, l'organisation familiale que nous voulons, doit passer l'optique « Association du type 1901 » à une organisation du type syndical.

Dans le front uni pour la défense des intérêts des travailleurs, à côté des syndicats professionnels, doit se trouver le SYNDICAT DE DEFENSE DES FAMILLES.
Notre organisation nouvelle doit pouvoir, de la sorte s'adresser aux ouvriers, aux employés, aux fonctionnaires, aux ruraux, aux intellectuels, aux femmes seules chef de famille, etc…

Notre syndicalisme familial doit participer pour cela à toutes les Institutions qui permettent d'assurer cette représentation et cette expression des besoins et aspirations des familles de travailleurs auprès des Pouvoirs Publics.

****

Copie certifiée conforme

Enregistré à la Préfecture des Hautes-Pyrénées le

LE PRESIDENT